



COMPTE RENDU DU BUREAU DU 22 SEPTEMBRE 2022

POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

L'an deux mille vingt-deux, le 22 Septembre à 14h30, le bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 24/08/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Valdériès – route de Valence d'Albigeois, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président

Membres en exercice : 13

Membres présents : 7

Bernard Bouvier, Sylvian Cals, Jean-Claude Clergue, Jean-Luc Espitalier, Guy Gavalda, Didier Somen, Myriam Vigroux,

Voix délibératives : 9

Membres excusés : Sabine Boudou Ourliac, Patrick Carayon, Christian Puech, Jean-Luc Cantaloube, Marie-Claude Rolland, Jean-Marc Balaran,

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Loris Cariou, Julien Frat, Michel Reynes, Dominique Declerc-Puype, Bernard Fabre

Autres personnes excusées sans voix délibérative : Serge Bismuth

Ci joints :

Document de présentation

CTO 2022-2028

Délibérations

Projets de Motion Ingénierie Territoriale

Points à l'ordre du jour :

1	Contrat CTO 2022-2028	1
2	Création d'un Pôle Territorial de Coopération Economique sur l'habitat à l'appui de la SCIC REHAB ...	2
3	Partenariat avec le syndicat Tarn Aval pour la création d'un démonstrateur territorial de massification des pratiques agricoles de conservation du sol et agroécologiques.....	2
4	Motion des PETR pour le soutien à l'ingénierie territorial	2
5	Visite d'un site Méthanisation	2
6	Sollicitation SCIC REHAB.....	2
7	Candidature Leader.....	3

En qualité de Président, Jean-Luc Espitalier ouvre la séance à 14h30 et introduit l'ordre du jour.

1 Contrat CTO 2022-2028

Il est rappelé l'importance de ce contrat et son contenu (cf. présentation + proposition de CTO ci joints)

Le calendrier pour finaliser celui-ci est le suivant :

- Délibération du PETR 22/09
- Délibération de l'ensemble des EPCI avant le 13/10
- Présentation du CTO pour avis au CoDev le 10/10/2022
- Comité de pilotage de validation le 12/10 en présence :
 - Pds EPCI

- Etat
- Région
- Département
- Passage en CP à la région le 19/10/2022

Il est proposé de ne pas retenir le PNR Ht Languedoc dans le comité de pilotage du CTO car une seule commune est concernée sur le territoire et il existe peu de liens et d'actions avec la CC Centre Tarn.

Le bureau approuve à l'unanimité le projet de CTO et mandate le président pour signer celui-ci.

2 Création d'un Pôle Territorial de Coopération Economique sur l'habitat à l'appui de la SCIC REHAB

Pour information, un état d'avancement de la création du Pôle Territorial de Coopération Economique par la SCIC REHAB est réalisé. Ce PTCE regroupe pour le moment la SCIC REHAB, la SCIC Coop de So et la SCIC Climat Local (cf. présentation ci jointe)

3 Partenariat avec le syndicat Tarn Aval pour la création d'un démonstrateur territorial de massification des pratiques agricoles de conservation du sol et agroécologiques

Les élus ont été informés de l'état d'avancement des réflexions du syndicat de bassin versant Tarn Aval pour leur candidature à l'appel à projet « démonstrateur territorial agroécologie et alimentaire » pour lequel le PETR a été sollicité pour être partenaire. La présentation ci jointe rappelle les éléments de cet appel à projet et de la candidature souhaitée.

4 Motion des PETR pour le soutien à l'ingénierie territoriale

Dans le cadre du réseau informel des PETR/Pays d'Occitanie, il est proposé à chaque territoire de rejoindre deux motions pour le renforcement des moyens en ingénierie territoriale à destination de l'Etat et de la Région (motions en pièce jointe).

Le bureau approuve à l'unanimité l'adhésion à ces 2 motions.

Il est néanmoins demandé qu'une information préalable soit faite aux conseillers régionaux locaux ainsi qu'au préfet du département. Il est également proposé d'envoyer pour information la motion au président de l'ANCT.

5 Visite d'un site Méthanisation

Le Pôle Territorial a été sollicité par un collectif d'agriculteurs du Carmausin Ségala pour organiser une rencontre avec les porteurs de projet de l'unité de méthanisation des fermes de Figeac. Ce voyage sera ouvert sur invitation aux élus et habitants des communes concernées par les projets du Carmausin-Ségala.

Le bureau approuve à l'unanimité l'organisation et la prise en charge de ce voyage par le Pôle Territorial.

Il est néanmoins demandé à ce que des places soient ouvertes pour des élus des autres communautés de communes du PETR.

6 Sollicitation SCIC REHAB

Suite à l'évolution des dispositifs d'accompagnement des ménages pour leur projet de rénovation, dont l'émergence des tiers de confiance « MonAccompagnateurRénov », la SCIC a entrepris plusieurs démarches visant à lui permettre d'obtenir l'agrément nécessaire. Celui-ci est remis en question de par

l'interprétation sur la notion d'indépendance de certains services de l'Etat compte tenu de la présence d'entreprises au capital de celle-ci.

Pour appuyer la démarche de la SCIC il est proposé d'appuyer et de relayer le courrier réalisé par le sénateur Bonnacarrère

La SCIC sollicite les élus des Communautés de communes du PETR pour appuyer cette action par des interpellations directes de Monsieur le Préfet.

D'autre part, la SCIC REHAB sollicite une aide du PETR pour un soutien financier afin de pouvoir prolonger le bénéfice d'un Dispositif Local d'Accompagnement. En effet, la parution du décret Accompagnateur France Rénov du 25 Juillet 2022, l'AMI Pôle Territorial de Coopération Economique et l'accélération des demandes de structuration d'un réseau régional nécessitent de réétudier la stratégie de développement de la SCIC, objet de cet accompagnement. Celui-ci avait été estimé à 6 jours. Il est proposé de compléter par 6 autres jours DLA pour arriver au bout de cet accompagnement.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'attribution d'une aide de 1 000 € pour poursuivre l'accompagnement DLA de la SCIC REHAB. Ces 1000 € seront versés directement à l'Association rESS'ources qui gère ce DLA.

7 Candidature Leader

La stratégie LEADER 2023-2027 du territoire: (cf. logigramme du plan d'action ci-dessous)

A ce stade d'élaboration de la candidature, les élus ont été rejoints par les membres du GAL pour prendre connaissances des éléments apportés lors des différents ateliers organisés début septembre et valider les premiers éléments de cette candidature.

Ci-dessous la stratégie LEADER 2023-2027 du territoire proposée



A. Accompagner les dynamiques durables de l'économie rurale

n°1 : Accompagner les mutations agricoles

n°2 : Contribuer à la création d'emploi et à l'innovation dans les entreprises

n°3 : Valoriser le potentiel touristique et encourager les dynamiques durables innovantes

B. Développer l'attractivité et l'identité du territoire

n°1 : Maintenir et développer les services aux populations

n°2 : Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs

n°3 : Favoriser le développement culturel, artistique pour améliorer l'appropriation des richesses du territoire

C. Amplifier la transition écologique et énergétique du territoire avec l'implication de tous

n°1 : Encourager la sobriété et viser l'autonomie énergétique du territoire

n°2 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

n°3 : Encourager les mobilités durables et solidaires

n°4 : Favoriser l'économie circulaire sur le territoire

n°5 : Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous

La question de la représentation des habitants dans cette concertation est soulevée.

Il est rappelé que la construction et le choix des actions Leader reposent :

- Sur une attente de la Région d'être le plus ouvert possible ;
- Les perceptions et besoins issus des différents temps de concertation mis en place par le PETR pour son projet de territoire et ses contractualisations (CRTE, CTO...)
- Le diagnostic réalisé par la fabrique des Transitions en 2021
- L'enquête audiovisuelle « Imagine l'Albigeois et des bastides » sur la perception qu'ont les habitants des enjeux de développement du territoire, réalisé via un accompagnement pris en charge par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- La consultation citoyenne réalisée dans le cadre de cette candidature en juin 2022
- Les ateliers Leader organisés en septembre 2022.

Pour chaque action, la région propose que les territoires définissent les types d'opération éligibles, autrement dit les dépenses éligibles. La liste complète proposée par la Région est la suivante :

- Actions et outils de promotion, communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ;
- Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- ~~Opérations immobilières~~
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- Réalisation d'Etude ;
- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;
- Voyage d'Etude ;
- Ingénierie de projet ;

Plusieurs échanges ont été menés sur les « opérations immobilières ». Il a été décidé d'écarter de toute action, le financement de celles-ci par du Leader afin d'éviter tout risque de spéculation et de profit personnel.

Concernant les modalités d'intervention du nouveau programme, il est proposé :

- Un plafonnement de la subvention LEADER à 100 000 € pour l'ensemble des porteurs de projet. (il est rappelé que le taux d'intervention de Leader est passé de 48% à 64% de la dépense totale, d'où la proposition de revenir à un plafond de 100 000 € et non 150 000 € comme c'est le cas actuellement)
- Le seuil LEADER pour les porteurs publics est de 10 000 €, soit un montant minimum des dépenses totales des projets de 15 625 € ;
- Le seuil LEADER pour les porteurs privés est de 4 000 €, soit un montant minimum des dépenses totales des projets de 6 250 € ;

Les bénéficiaires du nouveau programme peuvent être :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Chambres consulaires

- Associations
- Entreprises au sens communautaire: micro entreprises, petites et moyennes entreprises (dont SCOP et SCIC)
- Organismes privés: Société d'Economie Mixte, Syndicats professionnels ou interprofessionnels, fondations

Pour information, une grille de sélection des projets LEADER sera présentée à la prochaine réunion du Conseil de développement.